

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'Etablissement :

Raison sociale : GCA Logistics Marseille
Nom du dirigeant : Nathalie Dautriche
Adresse site : 91 montée des Pins
Code Postal : 13340 - ROGNAC
Adresse du siège : 4 allée du Port - 26200 MONTELIMAR
Numéro de téléphone : 06.22.26.27.49.
Numéro SIRET : 328115845
Numéro SIRET du siège : 32811584500021
Code NAF : 52.24B
Nombre de salariés : 39
Locataire : Non
Propriétaire : Oui
Numéro contrat eau distribution publique : 9401679V et 9402358M
Consommation annuelle : environ 2 000m³
ICPE : OUI
Si OUI, rubrique(s) ICPE : Autorisation

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 13/12/2023 en présence Manon Karolkowski.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eau de ruissellement en lien avec l'activité 52.24B	2 séparateurs à hydrocarbures	Curage et entretien des séparateurs à hydrocarbures annuellement	Analyses annuelles et ponctuelles : pH Température MES DCO DBO5 Indice HC (C10-C40) Indice HC (C5-C9)	Boues hydrocarbonées	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.